

Compte rendu de la séance du 20 Mars 2026, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 16 Mars 2026 et réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 18h00

Etaient présents : Guido ROMANO (pouvoir de Mme Sandrine GUERVILLE), Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Jean-Claude BOSCH, Romain CARATY, Christine CORBET, Tiphaine DARDOISE (pouvoir de Mme Rose-Marie WRONA), Laurent FOUINAT, Sarah GUILLOTEAUX, Rémi JAMES, Monique LE CORGNE, Jacqueline PICQ, Geneviève SEMBLAT,

Absents excusés : Sandrine GUERVILLE (pouvoir donné à M. Guido ROMANO), Rose-Marie WRONA (pouvoir donné à Mme Tiphaine DARDOISE)

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : M. Philippe BLONDELET

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 13 Février 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 13 Février 2026, 14 pour et une abstention.

2. Installation du Conseil Municipal

a) Installation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance est ouverte sous la présidence de Mme Geneviève SEMBLAT doyenne d'âge du conseil municipal.

Le quorum étant atteint, la séance commence.

b) Désignation du secrétaire de séance et assesseurs

Vote à main levée

Le Conseil Municipal désigne M. Philippe BLONDELET aux fonctions de secrétaire de séance, M. Laurent FOUINAT et M. Jean-Claude BOSCH en qualité d'assesseurs.

3. Élection du maire

a) Rappel des règles

La présidente rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages lors des deux premiers tours. L.2122-4 L.2122-7 du CGCT

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours, l'élection se poursuit au scrutin secret et à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

b) Appel des candidatures

La présidente invite les membres du conseil municipal à présenter leur candidature à la fonction de Maire.

c) Vote

Distribution des bulletins, passage dans l'urne, dépouillement

d) Résultat du vote

Nom et prénom des candidats
Monsieur ROMANO Guido

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8 (la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

Nombre de suffrages obtenus en chiffres et en toutes lettres : 15 - Quinze

M. ROMANO Guido a été proclamé Maire et immédiatement installé

4. Élection des adjoints et du conseiller communal délégué

a) Fixation du nombre d'adjoint

Sous la présidence de M. ROMANO Guido, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le président a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

b) Election des adjoints

Liste des candidats :

Madame Sandrine GUERVILLE

Monsieur Philippe BLONDELET

Madame Tiphaine DARDOISE

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8 (la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

Nombre de suffrages obtenus en chiffres et en toutes lettres : 14- Quatorze

Proclamation de l'élection des adjoints :

Les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Guerville Sandrine ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

e) Nomination d'un conseiller municipal délégué

Le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite procéder à la nomination d'un conseiller municipal délégué et nommer Mme Jacqueline PICQ. Il précise que celle-ci pourra percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées aux adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal prend acte de la nomination de Madame Jacqueline PICQ, en tant que conseillère municipale déléguée.

5. Charte de l'élu local

Conformément à l'article L2121-7 alinéa 3 du CGCT, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire, des adjoints et du conseiller municipal, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local du chapitre III du présent titre.

6. Autorisation de signature au maire du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer les dépenses (fonctionnement et investissement) à concurrence de 5 000 €.

7. Attributions de fonctions des adjoints et de la conseillère municipale déléguée

À compter du 21 mars 2026, Madame Sandrine GUERVILLE est déléguée, pour intervenir dans toutes les questions relatives :

- Aux finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux
- A l'urbanisme, au patrimoine, aux logements
- Au domaine administratif : légalisation de signatures, délivrance de certificat, attestation, authentification de copies,
- A la gestion du personnel,
- A la gestion électorale,
- A la voirie et à l'environnement
- A l'enseignement
- Ainsi que tous les courriers qui sont relatifs à la vie communale,

À compter du 21 mars 2026, Monsieur Philippe BLONDELET est délégué, pour intervenir dans toutes les questions relatives :

- Aux finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux
- A l'urbanisme, au patrimoine, aux logements
- Au domaine administratif : légalisation de signatures, délivrance de certificat, attestation, authentification de copies,

- A la gestion du personnel,
- A la gestion électorale,
- A la voirie et à l'environnement
- A l'enseignement
- Ainsi que tous les courriers qui sont relatifs à la vie communale,

À compter du 21 mars 2026, Madame Tiphaine DARDOISE est déléguée, pour intervenir dans toutes les questions relatives :

- Aux finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux
- A l'urbanisme, au patrimoine, aux logements
- Au domaine administratif : légalisation de signatures, délivrance de certificat, attestation, authentification de copies,
- A la gestion du personnel,
- A la gestion électorale,
- A la voirie et à l'environnement
- A l'enseignement
- Ainsi que tous les courriers qui sont relatifs à la vie communale,

À compter du 21 mars 2026, Madame Jacqueline PICQ est déléguée, pour intervenir dans toutes les questions relatives :

- A l'urbanisme, au patrimoine, aux logements
- A la voirie et à l'environnement
- Au développement du commerce et de la vie associative
- Ainsi que tous les courriers qui sont relatifs à la vie communale

8. Indemnités des adjoints et de la conseillère municipale déléguée

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- fixe les indemnités du maire à 44.3% de l'indice 1027, de chacun des trois adjoints à 11.77% de l'indice 1027 et de 11.77 % de l'indice 1027 pour la conseillère municipale déléguée à compter du 21 Mars 2026. Les montants des indemnités évolueront en fonction des textes en vigueur.

- décide que le versement des indemnités des élus sera mensuel

9. Majoration des indemnités des adjoints et de la conseillère municipale déléguée au titre de chef-lieu de canton

La commune de Vincelles est un chef lieu de canton. Ses élus peuvent donc bénéficier dans ce cadre d'une majoration de 15 % sur leurs indemnités à compter du 21 Mars 2026. Les montants des indemnités évolueront en fonction des textes en vigueur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette majoration à l'unanimité.

10. Commissions communales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de désigner les délégués aux différentes commissions communales, comme suit :

Impôts Directs : CCID 5 Titulaires

Laurent FOUINAT	Monique LE CORGNE	Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Gilles BIERRY	Tiphaine DARDOISE	Geneviève SEMBLAT	Isabelle MALHERBE
Jacqueline PICQ		Christine CORBET	Rose-Marie WRONA

6 suppléants

Commission Scolaire :

Tiphaine DARDOISE	Rémi JAMES
-------------------	------------

Appels d'offres et suivi travaux et logement communaux

Gilles BIERRY	Rémi JAMES	Christine CORBET	Sarah GUILLOTEAUX
Jean-Claude BOSCH	Romain CARATY	Laurent FOUINAT	Monique LE CORGNE

Energie SDEY :

Titulaire :	Suppléant
Geneviève SEMBLAT	Romain CARATY

Petit Echo :

Jacqueline PICQ	Sarah GUILLOTEAUX	Monique LE CORGNE	Tiphaine DARDOISE
Rose-Marie WRONA			

Défense :

Laurent FOUINAT	Gilles BIERRY
-----------------	---------------

Gestion du Personnel :

Philippe BLONDELET	Sandrine GUERVILLE	Rose-Marie WRONA
--------------------	--------------------	------------------

Animations :

Jacqueline PICQ	Romain CARATY	Sarah GUILLOTEAUX	Rémi JAMES
-----------------	---------------	-------------------	------------

Personnes vulnérables :

Tiphaine DARDOISE	Monique LE CORGNE	Geneviève SEMBLAT
-------------------	-------------------	-------------------

Bois et Chemins :

Jean-Claude BOSCH	Laurent FOUINAT	Gilles BIERRY
-------------------	-----------------	---------------

Finances :

Philippe BLONDELET	Christine CORBET	Monique LE CORGNE	Rose-Marie WRONA
--------------------	------------------	-------------------	------------------

Voiries, espaces verts et environnement :

Jacqueline PICQ	Sandrine GUERVILLE	Christine CORBET	Geneviève SEMBLAT
Romain CARATY	Gilles BIERRY	Jean-Claude BOSCH	Laurent FOUINAT

11. Questions diverses

Poteau lumineux 5, rue P.Larousse à vérifier

Commande d'enrobé à froid pour traiter les routes

Fossé route de Coulanges, un regard sur le fossé busé devrait être fait, voir avec la commission

La séance est levée à 20h05

Date prochain conseil municipal : Vendredi 24 Avril à 18h30

Guido ROMANO	
Gilles BIERRY	Philippe BLONDELET
Jean-Claude BOSCH	Romain CARATY
Christine CORBET	Tiphaine DARDOISE
Laurent FOUINAT	Sandrine GUERVILLE
Sarah GUILLOTEAUX	Rémi JAMES
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Geneviève SEMBLAT	Rose-Marie WRONA